

# Info Courses de chevaux

VOLUME 3 • NUMÉRÉ 4

AUTOMNE 2019



Photo de couverture par John Loper Photography

## Dans ce numéro

- Lancement des services en ligne de délivrance de licences au printemps prochain
- Consultation de la CAJO sur les courses de chevaux : arbitrage des règles en matière d'interférence
- Lancement au printemps 2020 du programme d'information et de sensibilisation de la CAJO concernant l'utilisation de médicaments destinés aux chevaux
- Le saviez-vous?
- Notre vision
- Apprenons à connaître Katie Cunningham
- Annonce des ambassadeurs de l'industrie
- Bourses de formation pour les courses de chevaux
- Notre mandat
- À venir en mars 2020 : nouvelles catégories de licence pour les professionnels du cheval

*Info Courses de chevaux* est la publication de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) destinée à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Des exemplaires imprimés sont disponibles dans les hippodromes et auprès des associations de l'industrie. Tous les numéros du bulletin peuvent aussi être consultés en ligne, dans les deux langues officielles, au [www.agco.ca](http://www.agco.ca).

Nous vous invitons à nous transmettre vos idées et vos commentaires. Pour toute suggestion de sujets à aborder dans nos prochaines publications, ou pour recevoir *Info Courses de chevaux* ainsi que d'autres publications de la CAJO au sujet des courses de chevaux en version électronique, veuillez écrire à l'adresse [Racing@agco.ca](mailto:Racing@agco.ca) ou composer le 416 325 0427.

## Lancement des services en ligne de délivrance de licences au printemps prochain

### À venir bientôt!

### Services en ligne pour les titulaires de licence de courses de chevaux de l'Ontario



CAJO

Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario

À compter de mars 2020, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) n'acceptera plus les demandes sur papier pour les licences et les enregistrements liés aux courses de chevaux.

Après avoir créé un compte, les titulaires de licence devront effectuer toutes leurs transactions avec la CAJO en ligne.

Le portail en ligne iCAJO offrira une façon facile et pratique de demander, de modifier ou de renouveler les licences et les enregistrements liés aux courses de chevaux, n'importe quand et de n'importe où.

De plus amples renseignements sur la façon de créer un compte et de gérer vos licences et vos enregistrements seront fournis avant la date de mise en œuvre. Vous pouvez également en apprendre davantage sur les services en ligne iCAJO au [www.agco.ca/fr/cajo-en-bref/icaajo-services-en-ligne/renseignements-icaajo](http://www.agco.ca/fr/cajo-en-bref/icaajo-services-en-ligne/renseignements-icaajo).

#### IMPORTANT : METTEZ À JOUR VOTRE ADRESSE POSTALE.

Veillez à ce que la CAJO ait toujours votre adresse postale actuelle. D'importants renseignements sur la création de votre compte iCAJO vous seront envoyés par la poste.

Pour en savoir plus, rendez-vous au [www.agco.ca/fr](http://www.agco.ca/fr), ou composez le 416-326-8700 ou le 1-800-522-2876 (sans frais).



# Consultation de la CAJO sur les courses de chevaux : arbitrage des règles d'interférence arbitrage des règles



Photos: John Watkins

La CAJO est en train d'évaluer les deux approches existantes en matière d'arbitrage d'interférences durant une course, qui sont actuellement utilisées dans les territoires de course de chevaux partout dans le monde. Cet exercice est mené en consultation avec l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario et les intervenants concernés représentant les trois races.

Les commentaires fournis à la CAJO sur les différents systèmes de classification des interférences utilisées à l'échelle mondiale, et toute incidence si l'Ontario devait modifier son approche réglementaire en matière d'interférence, contribueront à éclairer les changements futurs à l'arbitrage d'interférences en Ontario.

La présente consultation s'adresse aux professionnels des chevaux, aux parieurs, aux participants de l'industrie et au public.

## POUR SOUMETTRE VOS COMMENTAIRES

La phase actuelle de la consultation vise à recueillir des observations écrites relativement à une série de questions sur divers sujets concernant l'arbitrage en matière d'interférences.

Vous avez jusqu'au 20 janvier 2020 pour nous faire parvenir vos observations. Pour obtenir les directives complètes sur les multiples méthodes de soumission, rendez-vous au [www.agco.ca/fr/horse-racing/consultation-sur-les-regles-d-interference](http://www.agco.ca/fr/horse-racing/consultation-sur-les-regles-d-interference).

## APERÇU DE LA CONSULTATION

Il existe actuellement deux approches différentes pour juger de l'interférence qui sont utilisées dans les territoires de course de chevaux à travers le monde : Catégorie 1 et Catégorie 2

### Catégorie 1

La catégorie 1 stipule que les juges et les commissaires ne peuvent disqualifier un cheval que s'il a amélioré sa position à l'arrivée en raison de cette interférence ou en cas de conduite dangereuse.

### Catégorie 2

L'approche de catégorie 2 donne aux juges et aux commissaires le pouvoir de disqualifier un cheval si, à leur avis, il a gêné un autre cheval (que l'interférence soit accidentelle, volontaire ou due à une conduite imprudente).

Dans les courses de pur-sang, la catégorie 2 est utilisée exclusivement en Amérique du Nord, et la catégorie 1 est utilisée dans tous les autres territoires. Plusieurs pays sont passés de la catégorie 2 à la catégorie 1 au cours de la dernière décennie, dont la France et l'Allemagne, qui sont passés en dernier lieu à la catégorie 1 en 2018.

Dans les courses de standardbred, plusieurs territoires ont indiqué qu'ils envisagent de passer de la catégorie 2 à la catégorie 1, mais la majorité d'entre eux demeurent dans la catégorie 2, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui sont de catégorie 1.

Les courses de quarterhorse se déroulent principalement en Amérique du Nord et suivent l'approche de la catégorie 2. À notre connaissance, le passage à la catégorie 1 n'a pas été abordé dans les courses de quarterhorse.

La CAJO prend activement conseil auprès des membres de l'industrie dans le cadre de cette initiative et tient à les garder informés du déroulement du projet. La CAJO s'est engagée à assurer l'intégrité, la sécurité et l'intérêt public des courses de chevaux tout en prenant des mesures pour réduire le fardeau administratif des membres de l'industrie et en contribuant aux efforts soutenus du gouvernement pour assurer la viabilité économique des courses de chevaux.

## LANCEMENT AU PRINTEMPS 2020 DU PROGRAMME D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DE LA CAJO CONCERNANT L'UTILISATION DE MÉDICAMENTS DESTINÉS AUX CHEVAUX

Comme annoncé précédemment, la CAJO élabore actuellement un programme d'information et de sensibilisation concernant l'utilisation de médicaments destinés aux chevaux. Il est constitué de trois modules offerts en ligne, chacun durant environ 20 minutes et se terminant par un court test.

Le programme, en cours de conception par Avise Learning, pourrait graduellement devenir obligatoire pour tous les demandeurs de licence d'entraîneur ou pour toute personne reconnue coupable d'une infraction liée aux médicaments. Le lancement devrait avoir lieu au début de la prochaine année, avant la saison des courses.



## Le saviez-vous?

La CAJO traite toutes les demandes de renseignements et les plaintes présentées sur son portail en ligne iCAJO. Les utilisateurs peuvent envoyer leurs questions et préoccupations soit de façon anonyme, soit en fournissant leurs coordonnées pour permettre le suivi. Le portail iCAJO est accessible au [www.agco.ca/iagco](http://www.agco.ca/iagco) ou par le lien au haut de la page d'accueil du site Web de la CAJO ([www.agco.ca](http://www.agco.ca)).



**CAJO**  
Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario

## Notre vision

Être un organisme de réglementation de premier ordre innovateur, proactif et responsable



# Apprenons à connaître Katie Cunningham

## GESTIONNAIRE, POLITIQUES STRATÉGIQUES, CAJO

Titulaire d'un diplôme de premier cycle en droit et société de l'Université York ainsi que d'une maîtrise en politiques publiques de l'Université Ryerson, Katherine (« Katie ») Cunningham travaille dans la fonction publique depuis huit ans, où elle a d'abord été conseillère principale en politiques au ministère des Affaires autochtones. Plus récemment, elle a occupé le poste de conseillère spéciale pour le sous-ministre des Affaires municipales et du Logement. En 2018, elle est entrée au service de la CAJO comme gestionnaire des politiques stratégiques au sein de la Division des politiques et de la planification, où elle dirige l'équipe de la réforme des courses.

Katie a grandi avec les chevaux. Sous les bons soins de sa tante, écuyère accomplie spécialisée en concours et en dressage, elle a commencé à monter à cheval très jeune. Au cours de merveilleux étés passés à cheval, leur passion mutuelle pour l'équitation a contribué au lien d'attachement profond qui les unit. Enfant, Katie montait à cheval aussi souvent que possible et prenait part à des concours hippiques, à des sauts d'obstacles et à des activités de dressage. Aujourd'hui, bien qu'elle ne puisse plus faire de l'équitation aussi souvent qu'elle le souhaiterait, Katie envisage de parrainer un cheval. Elle a même fait des « essais » sur quelques chevaux réformés des courses. Ardente défenseuse du placement de chevaux, elle a principalement été attirée à la CAJO par la possibilité de contribuer à des politiques et à des réformes touchant leur bien-être. Tout en saisissant l'importance de passer du temps à parler avec les chefs de file de l'industrie, le personnel de gestion et les professionnels du cheval pour entendre leurs points de vue, Katie explique ressentir une grande responsabilité à l'égard des chevaux. Elle souhaite faire entendre leur voix dans les délibérations, particulièrement celles concernant les initiatives de bien-être, puisque, comme elle le dit si bien, « ils ne peuvent pas parler pour eux-mêmes ».

“ Nous devons faire entendre la voix des chevaux. ”

A ses débuts à la CAJO, Katie connaissait déjà les chevaux, leur conduite et la culture équestre, mais les courses de chevaux lui étaient peu familières. Elle est très reconnaissante de la générosité de ses collègues et des acteurs du milieu qui ont pris de leur temps

pour lui en apprendre beaucoup sur l'industrie, notamment en lui faisant part de leurs problèmes, de leurs préoccupations et de leurs points de vue.

Pour Katie, il est extrêmement important d'écouter ce que les gens ont à dire, puisque ce sont eux qui seront touchés par les décisions de son équipe quant à la réforme des politiques. Afin de brosser un tableau complet de la situation, elle doit comprendre et prendre en compte le point de vue des nombreux

groupes concernés, allant des acteurs gouvernementaux aux valets d'écuries, car chacun d'eux détient une pièce du casse-tête. Il est souvent difficile, voire éprouvant, d'intégrer une telle diversité de points de vue opposés à des politiques devant être acceptées par la majorité. Cela dit, au bout du compte, Katie s'efforce de garder à l'esprit le mandat de la CAJO, soit celui de prendre de bonnes décisions « dans l'intérêt des courses ». Heureusement, son supérieur, Jean Major (directeur général et registrateur de la CAJO), facilite énormément l'accomplissement de son mandat, car comme elle le déclare « Il a la cause à cœur. Il se soucie sincèrement de l'industrie et des gens qui en font partie, ce qui se traduit toujours dans ses directives. »

Katie sait très bien que l'industrie des courses de chevaux traverse encore une fois des temps difficiles. Elle est aussi consciente du besoin de prendre des décisions stratégiques qui soient éclairées, avisées et fondées sur la collaboration. Autrement dit, des décisions qui continueront de faire avancer l'industrie et qui contribueront tant à sa viabilité qu'à sa croissance et à sa prospérité. Comme plusieurs autres, Katie ne se destinait pas à un emploi dans l'industrie, ce qui ne l'a pas empêchée d'en tomber amoureuse. Sa passion fait d'elle un véritable atout, tant pour ses collègues que pour les intervenants.



## ANNONCE DES AMBASSADEURS DE L'INDUSTRIE

En août dernier, Equine Guelph a annoncé la nomination de Natalie Elliott, de Cameron Lago et de Lee-Anne Moffat pour représenter Equine Guelph comme ambassadeurs de l'industrie des courses de chevaux pour un projet pilote de deux ans. Dans le cadre de cette importante initiative de formation, des cours en ligne seront offerts gratuitement en 2019 et en 2020 aux titulaires de licence de la CAJO sur [TheHorsePortal.ca](https://www.thehorseportal.ca) (en anglais seulement). Les trois ambassadeurs ont tous participé activement aux programmes de formation d'Equine Guelph. Engagés à l'égard du bien-être des chevaux de course, ils saisissent toute l'importance que revêt l'accès à des soins de santé optimaux pour des animaux suivant un entraînement visant des performances maximales.

### Offre de cours débutant à l'hiver 2020 :

- Santé intestinale et prévention des coliques (réservée aux titulaires d'une licence de courses de chevaux) – Janvier
- Premiers soins équinés – Février
- Santé respiratoire des chevaux de course (réservée aux titulaires d'une licence de courses de chevaux) – Février
- Prévention et soins relatifs à la boiterie et aux blessures (réservée aux titulaires d'une licence de courses de chevaux) – Mars

Ces formations s'adressent aux entraîneurs, aux entraîneurs adjoints, aux palefreniers, aux jockeys, aux conducteurs et aux autres titulaires d'une licence de la CAJO. Chaque cours sera offert gratuitement aux 100 premières personnes qui s'y inscrivent.

Pour en savoir plus, ou pour vous inscrire, rendez-vous au [www.TheHorsePortal.ca/RacingPilot](https://www.TheHorsePortal.ca/RacingPilot) (en anglais seulement).

## BOURSES DE FORMATION POUR LES COURSES DE CHEVAUX

Les membres de l'industrie des courses de chevaux sont invités à postuler à une bourse de formation d'Equine Guelph donnant accès à deux cours en ligne de 12 semaines chacun (en anglais seulement).

Prenez une longueur d'avance grâce à des cours tels que celui sur la physiologie relative aux exercices pour chevaux, « Equine Exercise Physiology ».

Veillez nous faire parvenir votre demande avant le 17 décembre.

Pour en savoir plus, rendez-vous au [https://www.equineguelph.ca/education/tuition\\_awards.php](https://www.equineguelph.ca/education/tuition_awards.php).



CAJO

Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario

## Notre mandat

Réglementer les secteurs en respectant les principes de l'honnêteté et de l'intégrité tout en veillant à l'intérêt public

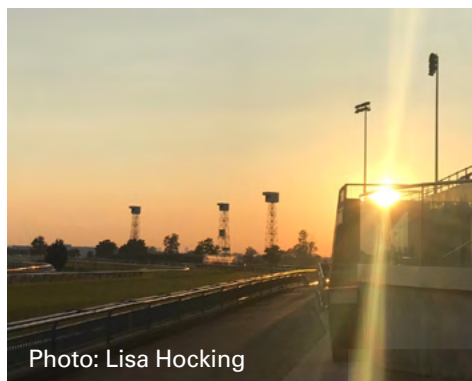
# À venir en mars 2020 : nouvelles catégories de licence pour les professionnels du cheval

PARTICULIERS																							
Catégorie de licence principale	Catégories de licence secondaire																						
<b>Professionnel du cheval</b>  <p>Photo by Will Wong</p>	<p>Pour une demande de licence de professionnel du cheval, sélectionnez au moins une des catégories suivantes :</p> <table border="0"> <tr> <td>1. Apprenti jockey</td> <td>12. Professionnel</td> </tr> <tr> <td>2. Entraîneur adjoint</td> <td>13. Propriétaire</td> </tr> <tr> <td>3. Officiel d'association</td> <td>14. Agent de pari mutuel</td> </tr> <tr> <td>4. Agent autorisé</td> <td>15. Programme d'élevage</td> </tr> <tr> <td>5. Conducteur</td> <td>16. Cavalier</td> </tr> <tr> <td>6. Préposé à l'exercice</td> <td>17. Conjoint de titulaire de licence</td> </tr> <tr> <td>7. Palefrenier (valet d'écurie)</td> <td>18. Gérant d'écurie ou gestionnaire de personne morale</td> </tr> <tr> <td>8. Aide-écuyer</td> <td>19. Personne de métier – employé</td> </tr> <tr> <td>9. Jockey</td> <td>20. Personne de métier – employeur</td> </tr> <tr> <td>10. Agent de jockey</td> <td>21. Entraîneur</td> </tr> <tr> <td>11. Aide-jockey</td> <td>22. Vétérinaire</td> </tr> </table>	1. Apprenti jockey	12. Professionnel	2. Entraîneur adjoint	13. Propriétaire	3. Officiel d'association	14. Agent de pari mutuel	4. Agent autorisé	15. Programme d'élevage	5. Conducteur	16. Cavalier	6. Préposé à l'exercice	17. Conjoint de titulaire de licence	7. Palefrenier (valet d'écurie)	18. Gérant d'écurie ou gestionnaire de personne morale	8. Aide-écuyer	19. Personne de métier – employé	9. Jockey	20. Personne de métier – employeur	10. Agent de jockey	21. Entraîneur	11. Aide-jockey	22. Vétérinaire
1. Apprenti jockey	12. Professionnel																						
2. Entraîneur adjoint	13. Propriétaire																						
3. Officiel d'association	14. Agent de pari mutuel																						
4. Agent autorisé	15. Programme d'élevage																						
5. Conducteur	16. Cavalier																						
6. Préposé à l'exercice	17. Conjoint de titulaire de licence																						
7. Palefrenier (valet d'écurie)	18. Gérant d'écurie ou gestionnaire de personne morale																						
8. Aide-écuyer	19. Personne de métier – employé																						
9. Jockey	20. Personne de métier – employeur																						
10. Agent de jockey	21. Entraîneur																						
11. Aide-jockey	22. Vétérinaire																						

### HIPPODROMES ET SALLES DE PARIS

#### Catégories de licence principale

- Licence d'exploitant d'hippodrome
- Licence d'hippodrome
- Licence de salle de paris
- Licence – foire ou réunion non prolongée
- Licence d'exploitant d'activités liées au pari mutuel
- Salle de paris – événement spécial




### ADMINISTRATION

#### Catégories de licence principale

- Certificat de réclamation
- Licence de succession/fiducie
- Enregistrement d'une location\*
- Enregistrement d'une société\*
- Licence d'écurie

\* Chevaux de race Thoroughbred et Quarter Horse

La CAJO soutiendra les intervenants du milieu des courses de chevaux pendant la transition aux services en ligne. Des guides de demande, des tutoriels en ligne et des documents d'information seront mis à leur disposition bien avant le lancement. Pour en savoir plus sur iCAJO, consultez la page d'information afférente, au <https://www.agco.ca/fr/cajo-en-bref/icajo-services-en-ligne/renseignements-icajo>.



**CAJO** | Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

## Services en ligne iCAJO

Vos transactions avec la CAJO relatives aux courses de chevaux se feront maintenant en ligne!

**À compter de mars 2020, toutes les transactions avec la CAJO relatives aux courses de chevaux devront être effectuées en ligne sur le portail iCAJO, au [www.agco.ca/fr/iCAJO](http://www.agco.ca/fr/iCAJO).**

- Le portail iCAJO offre une façon rapide, facile et pratique d'effectuer l'ensemble de vos transactions avec la CAJO n'importe quand et n'importe où.
- Au même endroit, mettez à jour votre profil et gérez toutes vos demandes et renouvellements.
- Vous pouvez aussi imprimer vous-même vos licences, enregistrements et certificats.

**En mars 2020, une fois les Services en ligne iCAJO lancés, vous pourrez :**

- Créer un compte iCAJO et, à l'aide d'un code d'accès, y lier vos renseignements déjà entrés dans les dossiers de la CAJO.
- Effectuer en ligne toutes vos transactions avec la CAJO, y compris la demande, la modification ou le renouvellement de vos licences ou de vos enregistrements.
- Payer les droits en ligne par Visa, MasterCard, Interac en ligne, Visa Débit, MasterCard Débit ou carte de crédit prépayée (argent comptant, chèques ou argent américain non acceptés)
- Recevoir un avis d'approbation par courriel une fois vos licences ou enregistrements approuvés.

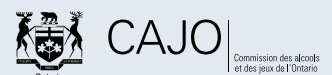
**Portail iCAJO : ce qu'il faut faire**

- Vérifiez si l'adresse postale et le courriel que vous avez fournis à la CAJO sont à jour.
- Si vous devez mettre à jour vos coordonnées, appelez le service à la clientèle de la CAJO au numéro de téléphone indiqué ci-dessous ou compléter et retourner un formulaire de contact de licence de course de chevaux disponible à [www.agco.ca/fr](http://www.agco.ca/fr).

**Pour en savoir plus, rendez-vous au [www.agco.ca/fr](http://www.agco.ca/fr), envoyez vos questions en ligne au [www.agco.ca/fr/iCAJO](http://www.agco.ca/fr/iCAJO), ou composez le 416 326 8700 ou le 1 800 522 2876 (sans frais).**

 Tenez-vous au courant! Suivez-nous sur Twitter : @CAJO\_Courses

## Info Courses de chevaux



Ce bulletin est publié par la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** pour fournir aux titulaires de licence et aux parties intéressées des renseignements sur les mesures législatives portant sur les courses de chevaux et les questions connexes. Les suggestions d'articles et les commentaires des lecteurs sont les bienvenus.

**Rédaction**  
 Commission des alcools et des jeux de l'Ontario  
 Bureau 200  
 90, avenue Sheppard Est  
 Toronto (Ontario) M2N 0A4

[Racing@agco.ca](mailto:Racing@agco.ca)

**Renseignements généraux**  
 416 326 8700 ou 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario)  
 Questions en ligne : [www.agco.ca/fr/iCAJO](http://www.agco.ca/fr/iCAJO)  
 Web : [www.agco.ca/fr](http://www.agco.ca/fr)

**AVAILABLE IN ENGLISH**